



Union de Quartier Mutualité-Préfecture

10 rue Joseph Chanrion 38 000 Grenoble
Tél : 04 76 44 71 94 courriel : contact@uqmp-grenoble.asso.fr
url : www.uqmp-grenoble.asso.fr

Positions de l'Union de Quartier Mutualité-Préfecture et des riverains du carrefour E. Faure - D. Villars – J. Fourier – Champollion suite au bilan d'évaluation du 10 octobre 2019 (services de la Métro)

Les membres du Conseil d'Administration l'Union de Quartier Mutualité-Préfecture, des riverains et des usagers du carrefour E. Faure - D. Villars – J. Fourier – Champollion ont été reçus le 10 octobre dernier par M. Ludovic Bustos, vice-président délégué aux espaces publics et à la voirie de Grenoble Alpes Métropole (la Métro) et des services concernés. Il a été présenté un bilan de l'évaluation du réaménagement de la rue Eugène-Faure et du carrefour devenu « zone de rencontre ».

Les travaux effectués ont consisté en

- une réfection de la chaussée de la rue Eugène-Faure (diminution des vibrations)
- une amélioration du fonctionnement de la place Bir-Hakeim
- à redonner place et priorité aux piétons au niveau du carrefour (qualifié de placette) par l'instauration d'une **zone de rencontre avec priorité à droite**.

Une zone de rencontre est un espace (ici sur 50 m au niveau du carrefour) où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents et où la vitesse de circulation des autres usagers (cycles et véhicules) est limitée à 20 km/h. Pour cela ont été effectués les travaux suivants : les deux feux tricolores déposés (avec conservation par prudence des câbles d'alimentation), la chaussée surélevée avec un nouveau revêtement, une continuité piétonne sur les trottoirs avec mobilier de protection (potelets). Depuis l'été, a été réalisée une amélioration de la lisibilité des traversées piétonnes (pépite jaune et dessin blanc de passage piétons).

Au cours de la réunion, ont été présentés les résultats des mesures de comptage et de vitesse des véhicules et l'analyse des comportements des usagers

- trajectoires et temps d'attente de traversée par des piétons (dont les vulnérables : scolaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes malvoyantes),
- respect de la priorité piétonne par les véhicules (voitures individuelles et bus)
- témoignages d'usagers, commerçants et habitants du quartier.

Résultats présentés par M. Laurent Legros (Métro) :

Le **comptage** des véhicules donne, pour les deux sens, près de 11 000 véhicules / jour (dont 650 bus / jour, les lignes 12, 14 et 15 de la TAG, 6020 et autres lignes TransIsère et des Ouibus ...). La rue Eugène-Faure est clairement un axe entrant-sortant entre les places de Verdun et de Bir-Hakeim.

Sont données des **informations sur les vitesses** à l'aide du **V85 36** (qui indiquent que 85 % des véhicules motorisés circulent à une vitesse inférieure à 36 km/h). Entre le début et la fin des travaux, en amont du carrefour, une baisse de la vitesse des véhicules d'environ 9 km/h est observée, au niveau du carrefour, la baisse de la vitesse n'est que de 2 km/h.

Observations des interactions entre les véhicules : la priorité à droite est globalement peu respectée (les conducteurs de bus sont plus respectueux).

Observations des interactions automobilistes / cyclistes : la circulation des cyclistes semble plus aisée sur l'axe, mais avec un trafic plus dense, pour les traversées, ils ont plus de mal à s'imposer sauf pour les plus aguerris.

Observations des interactions automobilistes / piétons : les services font remarquer que le temps moyen de traversée de la rue Eugène-Faure a diminué (par rapport à la situation avant les travaux du fait qu'il n'y a plus de temps d'attente au feu rouge pour les piétons). Cela suppose que le piéton montre fermement son intention de traverser. Il est observé que les scolaires les plus jeunes hésitent à traverser.

Commentaire des membres de l'UQMP, des habitants et des usagers

A propos des mesures de V85 : la V85 mesurée aujourd'hui sur le carrefour est de 36km/h soit 1.8 fois la vitesse limite légale (20kmh). Cela veut dire aussi que 15 % des véhicules traversent le carrefour à plus de 36 km/h au lieu de 20 km/h ! La réglementation des vitesses en amont du carrefour (théoriquement moins de 30 km/h) et dans la zone de rencontre (théoriquement moins de 20 km/h) est donc notoirement bafouée !

A propos des refus de priorité à droite et pour les piétons : On ne peut pas parler de diminution des infractions si on ne vient pas constater tous les refus de priorités aux piétons qui attendent patiemment une accalmie pour traverser. La traversée des piétons est donc moins facile et moins sécurisée suite à la suppression des feux. Dans une zone de rencontre, il faudrait s'avancer pour faire valoir sa priorité (propos entendus le 10 octobre). Imagine-t-on dire à de jeunes enfants "fais valoir ta priorité". Alors si on ne peut pas le dire c'est que le concept ne fonctionne pas ! On constate que la politique qui consiste à supprimer les feux en vue d'un "changement de culture" consiste à faire de nos enfants aujourd'hui les cobayes d'une évolution qui verra le jour dans les années à venir.

A propos du mobilier de protection (potelets) : Les 67 potelets constituent une ponctuation de l'espace mais vis à vis des enfants ils ne constituent pas une protection comme le faisaient les barrières. Pour les véhicules sur l'axe Eugène Faure, ils constituent une forme de guidage qui pourrait faire penser que l'axe central est bien prioritaire, compte tenu de la faible circulation des transversales. Les potelets seraient-ils là pour protéger les véhicules contre les piétons indisciplinés qui tenteraient de traverser aux heures de pointe ...?

A propos de l'appropriation à venir par les usagers du nouvel aménagement : Les habitants piétons auraient besoin de "s'approprier" l'aménagement : on s'approprie ce qui convient à l'usage des personnes auquel l'aménagement est destiné. Nous rejetons cet aménagement qui n'apporte pas d'améliorations au point de vue sécurité pour les usagers et les incite à éviter l'endroit aménagé.

A propos de l'avis des usagers : Il a été dit le 10 octobre : « les habitants du quartier interrogés sont, d'une manière générale, satisfaits de l'aménagement de cet axe (bruit, confort, esthétique), mais les avis sont partagés sur le respect de la priorité piétons et la sécurité générale ». Cette satisfaction est en contradiction avec les avis des commerçants qui entendent régulièrement les craintes de leurs clients.

A propos de la tentative d'amélioration des priorités à droite pour les véhicules rue Joseph Fourier : A notre avis, la proposition d'établir un sens unique rue Joseph-Fourier a été la bonne aubaine pour faire diversion et dire que les services avaient entendu la demande.

Retour sur le vocabulaire : Appeler "placette" le centre d'un carrefour à 6 branches avec en son centre un axe entrant et sortant de Grenoble sur lequel s'articulent 4 transversales ponctuées de 67 potelets nous semble un abus de langage !

Conclusion

Pour nous la **sécurité des piétons est prioritaire**, particulièrement pour les personnes fragilisées (jeunes scolaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et personnes malvoyantes ...). Donc, aujourd'hui, nous constatons que sur cet axe entrant et sortant le nouvel aménagement avec ce carrefour à six branches ne fonctionne pas. Et, nous pensons que les services métropolitains, avec l'appui des élus de la Ville de Grenoble imposent, contre l'avis des usagers, leur concepts qu'ils pensent vertueux. Ils imposent leur volonté aux usagers. Sont oubliés les grands principes de la démocratie participative.

En conséquence, nous demandons le rétablissement des deux feux tricolores sur l'axe entrant – sortant ou tout au moins la possibilité d'activer le feu rouge par un bouton poussoir pour piéton ou le déclenchement du feu rouge si un véhicule se déplace à une vitesse trop grande.

A Grenoble, le 20 novembre 2019
Le président de l'UQMP